



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2011
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 66 délégués

- M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Maire de La Châtre), Président
- M. DAUGERON François (Conseiller Général de SAINTE SEVERE) 2^{ème} Vice-Président
- M. APPERT Michel (Conseiller Général de Neuvy St Sépulchre, Maire de MAILLET)
- M. ALABRE Daniel (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- M. AUGROS Jean-Pierre (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- M. BALLEREAU Jean-Paul (MALICORNAY)
- M. BANCE Patrick (SAINT CHARTIER)
- M. BARBET Jean-Michel (LOUROUER ST LAURENT)
- M. BEAUDOIN Jean-Claude (Maire de SAINTE-SEVERE)
- M. BEAUVAIS Jean-Marc (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
- M. BOUBET Bernard (LACS)
- Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
- M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
- M. BOURG Maurice (LA CHATRE)
- M. BOURSIN Guy (Maire de SAINT AOUT) représenté par M. PIN suppléant
- M. BRISSÉ Patrick (SARZAY)
- M. BRUNEAU Bernard (MONTLEVIC)
- Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
- Mme COMMON Colette (SAZERAY)
- M. COUTIER Jean-Claude (Maire de MONTGIVRAY) représenté par Mme BRIDON suppléante
- M. COUTURIER Pascal (VICQ-EXEMPLET)
- Mme DAGUENAND Lucette (SAINTE-SEVERE)
- M. DAUMY Gérard (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
- M. DEFOUGERE Gérard (LE MAGNY)
- M. DESCOUOT Serge (Conseiller Général de LA CHATRE)
- M. DESSOUBRAIS Jean-Luc (LYS ST GEORGES)
- M. DORADOUX Jean-Luc (Maire de PERASSAY)
- M. DOUARD Daniel (Maire de CHAMPILLET) représenté par M. LIMBOURG suppléant
- M. DUVIGNAC Laurent (ST DENIS DE JOUHET)
- M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- M. GORGE Jacky (Maire de BRIANTES)
- M. GORGES Michel (Maire de CLUIS)
- M. GUILLANEUF Hugues (SAINT AOUT)
- Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- M. LACOU Patrick (maire de SARZAY)
- Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Maire de FOUGEROLLES)
- Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)

M. LAMY Philippe (BRIANTES)
M. LECOUR Daniel (VERNEUIL SUR IGNERAIE) représenté par M. MAILLET suppléant
M. LECREUX Bernard (FOUGEROLLES)
M. LORY René (Maire de THEVET ST JULIEN)
Mme MAGINIAU Chantal (Maire de FEUSINES)
M. MARATHON Jean-Paul (BUXIERES D'AILLAC)
M. MARTERER Gérald (Maire de LYS SAINT GEORGES)
M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
M. PARGUEL Pierre (Maire de VIJON)
M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
Mme PATINAUD Marie-Claude (LIGNEROLLES)
Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
M. PETERS William (Maire de MONTLEVIC)
M. PETOLON Patrick (SAINT CHARTIER)
Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
M. PIROT Michel (Maire de CREVANT) représenté par M. LANGLOIS suppléant
M. RABRET Benoît (VIJON)
Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
Mme ROBIN Fernande (NERET)
M. ROBIN Serge (NOHANT VIC)
M. ROLLET Christian (MONTGIVRAY)
Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE-FEUILLY) représenté par M. QUENTIN suppléant
M. ROUSSEAU Michel (LIGNEROLLES)
M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
Mme SOUPIZON Dominique (Maire de NERET)
M. TARDIEU René (CLUIS)

Mme CHASSINE DENIAU Aline (Chargée de Mission, Conseil Régional du Centre)
M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Membres du Conseil de développement présents :

M. AUBOURG	Jacques	U.R.G.B., Président représenté Mme Sylvie DESRIER suppléante
M. MARANDON	René	Société Pomologique du Berry, Président
M. NIEL	Christian	Parc des Parelles, Président
M. SUCHET	Michel	Comité Départemental Olympique et Sportif 36, Membre

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

Étaient excusés ou absents : 40 délégués

M. COURTAUD Pascal (Maire d'Aigurande), 1^{er} Vice-Président
M ALLEGRE Jean-Marie (NEUVY ST SEPULCRE) 3^{ème} Vice-Président
M. ALAPHILIPPE Jean-Paul (THEVET ST JULIEN)
Melle BALLEREAU Valérie (GOURNAY)
M. BEAUDOIN Serge (TRANZAULT)
Mme BEAUMONT Françoise (MOUHERS)
M. BILLARD Alain (POULIGNY NOTRE DAME)
Mme BLANCHARD Chantal (VICQ-EXEMPLET)
M. BRETAUD Michel (LA BUXERETTE)

M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
 M. CHELOT Maurice (FEUSINES)
 M. DELAVEAUD Jean-François (MAILLET)
 M. DEMENOIS Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
 M. DESCOUX Denis (MAILLET)
 Mme DUFOUR Jacqueline (MERS SUR INDRE)
 M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY ST SEPULCRE)
 M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
 M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
 Mme GUERIN Paulette (CHAMPILLET)
 M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
 M. GUILLEMAIN Alain (URCIERS)
 M. HEMERY Jean-Marc (Maire de MONTCHEVRIER)
 M. LARIGAUDERIE Ludovic (LA MOTTE FEUILLY)
 Mme LHARDY Isabelle (CHASSIGNOLLES)
 M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
 Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
 M. MAUGRION Philippe (ORSENNES)
 Mme MERCIER Marie-Christine (MONTIPOURET)
 M. MERLIN Bruno (MALICORNAY)
 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
 M. PEYRAUD Raymond (LA BUXERETTE)
 M. PINGAULT Daniel (NOHANT VIC)
 M. PINTON Louis (Président du Conseil Général de l'Indre, ORSENNES)
 M. PION Clément (SAINT PLANTAIRE)
 M. PROVOOST Pascal (Maire de d'URCIERS)
 Mme RENAULT Marie-Thérèse (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
 M. ROBERT Christian (MERS SUR INDRE)
 Mme TRIBET Annie (CREVANT)

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent Pays)
 M. FRADET Michel (Conseiller Régional)
 M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil Général de l'Indre)

M. Nicolas FORISSIER, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical élargi au Conseil de développement du Pays, qui se tient dans la salle de La Chapelle de La Châtre.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci avant).

M. Forissier demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 17 juin 2011. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation et validation du Programme d'actions du Contrat de 3^{ème} génération
- 2) Etat d'avancement des programmes OPAH et ORAC
- 3) Divers : indemnité de conseil du receveur

1) Présentation et validation du Programme d'actions du Contrat de 3^{ème} génération

Le Président indique que le Programme d'actions du Contrat régional de 3^{ème} génération a été élaboré sur la base des « Orientations partagées pour l'action » présentées en Comité syndical élargi au Conseil de développement du 17 juin 2011.

Le Pays souhaite franchir une nouvelle étape en déposant son Programme d'actions en décembre 2011 et s'engager ainsi dans la phase finale de contractualisation avec la région Centre qui s'achèvera par la signature du Contrat régional de 3^{ème} génération.

M. Forissier confirme la demande du Pays de bénéficier d'une date d'effet du Contrat 3G arrêtée au 1^{er} janvier 2011, soit une fin de programmation au 1^{er} janvier 2016.

Le Président passe la parole à M. Le Roux pour effectuer la présentation.

En préambule, il indique les modifications des Contrats de 3^{ème} génération décidées en Commission permanente régionale du 7 octobre 2011.

- ⇒ S'assurer d'une meilleure lisibilité de l'action régionale en informant les collectivités et les habitants sur l'usage des crédits régionaux
 - Obligation de poser un panneau informant les habitants du financement régional
 - Solde de la subvention conditionné à la pose du panneau et à l'association de la région à l'inauguration des projets (validation de la date et du carton d'invitation)
- ⇒ Poursuivre le financement de l'animation territoriale en subventionnant une équipe d'animation dédiée au « Contrat 3G » et au dispositif « ID en Campagne »
 - Subvention 2012 attribuée suite à un entretien annuel avec les services de la région au 4^{ème} trimestre 2011 fixant les objectifs d'animation en 2012
 - ↳ Suivi trimestriel puis bilan annuel des activités de l'agent (entretien au 4^{ème} trimestre de l'année en cours pour fixer les objectifs d'animation de l'année suivante)
 - Versement de la subvention régionale en 2 fois :
 - ↳ Acompte de 80% à l'attribution de la subvention
 - ↳ Solde de 20% en fin d'année au vu d'une évaluation régionale de l'agent relative à la réalisation des objectifs de l'année conventionnés avec le Pays

Les objectifs d'animation définis avec la région pour l'année 2012 sont les suivants :

- ⇒ **ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT**
 - 3^{ème} trimestre 2012 : envoi à la Région du rapport d'activités annuel
 - 4^{ème} trimestre 2012 : Comité territorial de suivi annuel
 - En continu :
 - ↳ Monter les dossiers de subvention : accompagnement et appui technique
 - ↳ Suivre l'exécution du Contrat : disponibilités financières des actions, mandaterments
 - ↳ Animer le Conseil de développement
- ⇒ **ANIMATION DE DEMARCHES COLLECTIVES**
 - En continu :
 - ↳ Mettre en œuvre le Plan isolation des bâtiments publics
 - ↳ Suivre les initiatives liées à l'émergence d'une filière bois sur le Pays St Amandois
 - ↳ Suivre les démarches agricoles collectives sur la biodiversité et l'énergie
 - 2^{ème} trimestre 2012 :
 - ↳ Réunion d'information agricole sur la biodiversité et l'énergie
 - 3^{ème} trimestre 2012 :
 - ↳ Réunion d'information sur les Véloroutes « Sud Berry » et « Vallée de l'Indre »
 - ↳ Réunion d'information pour susciter la création d'un EPN sur le territoire

⇒ ID EN CAMPAGNE

- En continu :
 - ↳ Communiquer et diffuser l'information sur le dispositif
 - ↳ Détecter les projets et sujets pouvant donner lieu à une initiative
 - ↳ Accompagner le montage des dossiers de subvention :
 - 4 initiatives retenues (21 projets)
 - 1 initiative inter Pays : création d'une filière bois énergie à partir du bocage (2 projets)
 - ↳ Conseiller et assister les porteurs de projets pour le bon déroulement des initiatives

⇒ STRATEGIE TERRITORIALE

- En continu :
 - ↳ Suivre et mettre en œuvre des actions issues de l'Agenda 21 du Pays
 - ↳ Mettre en place et suivre un dispositif d'évaluation (en lien avec l'Agenda 21 et les indicateurs du Contrat régional)
- 4^{ème} trimestre 2012 :
 - ↳ Lancer l'étude stratégique sur la biodiversité (Trame Verte et Bleue)
 - ↳ Lancer la consultation de l'étude sur le développement économique (stratégie foncière et immobilière)
 - ↳ Finaliser le Cahier des charges de l'AMO paysagiste (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Le Programme d'actions est une simple déclinaison opérationnelle des axes stratégiques définis dans les Orientations partagées pour l'action suivant les 12 modules régionaux.

Ce Programme d'actions est détaillé dans le document remis en début de séance à chaque délégué du Pays et membre du Conseil de développement (Tableau récapitulatif du Programme d'actions, fiches actions, mesures, investissements éligibles, maîtrise d'ouvrage, taux de subvention maximum).

Les modalités communes à l'ensemble du Programme d'actions sont les suivantes :

- ⇒ Projets de **réhabilitation de bâtiments** : Classe énergétique D a minima après travaux
- ⇒ Projets de **construction de bâtiments** : label BBC (Bâtiment Basse Consommation)
- ⇒ **Taux minimum** : 20% du coût total du projet
- ⇒ Taux indiqués sont des **taux maximum** ajustés en fonction des plans de financement
- ⇒ **Subvention régionale minimum** : 20 000 € ramenée à **2 000 €** pour :
 - les projets privés ou associatifs
 - les projets publics relevant des 7 modules du 1^{er} bloc de priorités
 - les projets des communes de moins de 300 habitants
- ⇒ **Subvention régionale maximum** de 10 000 € pour les projets privés ou associatifs, portée à :
 - 30 000 € : projets de micro-filières
 - 50 000 € : projets touristiques ou culturels dont le rayonnement est avéré
- ⇒ **Cumul d'aides publiques** : 80% maximum du coût total du projet, sauf cas de taux réduit suivant les réglementations en vigueur (exemples : aides économiques)

Les conditions à respecter pour arrêter la maquette financière sont les suivantes :

- ⇒ **Dotation globale 5 862 000 € : Contrat 3G** (4 862 000 €) + **Fonds Sud** (1M€ maximum)
- ⇒ **Fonds Sud** affecté à des projets spécifiques définis conjointement par le Pays et la Région
- ⇒ **Dotation ID en Campagne** (486 200 €) : 10% de la dotation du Contrat 3G (hors Fonds Sud)
- ⇒ **Dotation du 1^{er} bloc de priorités** : 35 % minimum de la dotation du Contrat 3G
- ⇒ **Crédits de fonctionnement** : 10% maximum de la dotation du Contrat 3G
- ⇒ **Enveloppe fongible** : crédits affectés à une action dont la dotation est insuffisante
- ⇒ **Fongibilité** des crédits régionaux : possible au sein d'un même module (12 modules)
- ⇒ **Taux d'intercommunalité** : 30% minimum de la dotation
- ⇒ **Dotation du module 4 « performance énergétique »** (486 200 €) : 10% minimum de la dotation du Contrat 3G (hors Fonds Sud)

Le Programme d'actions du Pays se décline en 12 modules (+ module transversal), 21 fiches actions et 60 mesures comme suit :

Module transversal : Démarche Agenda 21 du Pays

Fiche action : Accompagner le Pays de La Châtre en Berry dans une démarche Agenda 21

- a) Soutien du Pays de La Châtre en Berry dans l'élaboration de son Agenda 21

Module 1 : Formation, développement et innovation économique

Fiche action N°1.1 : Favoriser l'accueil et le développement des entreprises

- a) Elaboration d'une stratégie économique spatialisée pour l'accueil et le dvpt des entreprises
- b) Densification, requalification, extension des zones d'activités existantes
- c) Diversification de l'offre en immobilier d'entreprises
- d) Création d'une halle multifonctions sur le site de l'ancienne gare à La Châtre

Fiche action N°1.2 : Favoriser la transmission et le dvpt des entreprises artisanales et commerciales

- a) Confortement de la dynamique liée à l'ORAC engagée sur le Pays (tranche 2)
- b) Accompagnement des commerces non sédentaires (foires et marchés)

Fiche action N°1.3 : Développer l'emploi et la formation professionnelle sur le Pays

- a) Soutien aux associations d'insertions et à la création de jardins familiaux
- b) Dvpt de l'offre de formation professionnelle de la FOREPABE : aménagement de locaux

Module 2 : Services à la population

Fiche action N°2.1 : Améliorer l'offre de soins sur le Pays

- a) Elaboration d'un plan de santé de territoire
- b) Développement d'un maillage permettant de structurer l'offre de soins sur le territoire

Fiche action N°2.2 - Conforter l'offre de services aux familles

- a) Développement des structures d'accueil à la petite enfance
- b) Renforcement de l'offre d'accueil périscolaire de loisirs dédiée à la jeunesse
- c) Maintien à domicile des personnes âgées

Fiche action N°2.3 : Améliorer la qualité et l'accessibilité des services à la population

- a) Maintien du dernier commerce de sa catégorie
- b) Accompagnement de la mise en place de Points Multi-Services (PMS)
- c) Encouragement à la création d'espace WebOcentre

Module 3 : Habitat et rénovation urbaine

Fiche action N°3.1 : Orienter le territoire vers une forme d'urbanisme plus durable

- a) Elaboration d'une politique de l'habitat à l'échelle du territoire
- b) Développement d'un urbanisme de qualité
 - 1) Reconquête du foncier délaissé : friches urbaines ou dents creuses en tissu urbain
 - 2) Travaux de remise en état du foncier dans les dents creuses, les sites pollués ou les friches urbaines
 - 3) Rénovation de logements sociaux anciens

Fiche action N°3.2 : Favoriser la création de logements spécifiques

- a) Constitution d'une offre de logements à destination des jeunes travailleurs
- b) Création d'une offre de logements destinée à l'accueil des personnes âgées

Module 4 : Performance énergétique

Fiche action N°4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique dans les collectivités et les logements sociaux

- a) Soutien à la réalisation d'un plan climat territorial
- b) Confortement de l'isolation des bâtiments publics et des logements sociaux
- c) Développement de l'exemplarité énergétique des collectivités

Fiche action N°4.2 : Accroître l'efficacité énergétique des exploitations agricoles

- a) Diminution de la dépendance énergétique des exploitations agricoles
- b) Structuration d'une filière bois énergie

Module 5 : Qualité des paysages

Fiche action N°5.1 : Développer une approche paysagère

- a) Incitation du territoire à définir une politique forte du paysage : acquisition de la connaissance
- b) Mieux prendre en compte le paysage
 - 1) Etudes préalables à la mise en place d'AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
 - 2) Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : Prestations de conseil paysagiste (Collectivités ou habitants)
 - 3) Animation et sensibilisation : Prestations d'animation
 - 4) Création et édition de documents supports : Chartes, fiches conseils, guides de recommandations architecturales
- c) Incitation des agriculteurs à prendre en compte le paysage dans leurs projets
 - 1) Apport d'un appui technique aux agriculteurs
 - 2) Insertions paysagères des sièges d'exploitations

Module 6 : Mobilité

Fiche action N°6.1 : Dvper les déplacements doux et améliorer l'accessibilité des services sur le Pays

- a) Incitation du territoire à définir une stratégie sur la mobilité
- b) Développement de l'usage du vélo à vocation touristique
- c) Création de liaisons douces sécurisées
- d) Soutien des projets d'accessibilité aux services par les PMR

Module 7 : Biodiversité et eau

Fiche action N°7.1 : Préserver la biodiversité naturelle et domestique du Pays

- a) Renforcement de la connaissance et définition d'une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité : Trame Verte et Bleue
- b) Maintien et restauration de corridors écologiques
- c) Préservation de la biodiversité en agriculture
 - 1) Réalisation de diagnostics biodiversité au sein des exploitations agricoles
 - 2) Acquisition de matériels agricoles spécifiques en CUMA
 - 3) Réalisation d'aménagements dans les exploitations agricoles : plantation de haies, de bosquets
- d) Sauvegarde du bocage
- e) Sauvegarde et valorisation de la biodiversité domestique

Fiche action N°7.2 : Susciter le dvpt de pratiques en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau

- a) Dvpt de pratiques agricoles favorables à la biodiversité : Opérations collectives de démonstration
- b) Encouragement à la mise en œuvre de pratiques de gestion alternative des espaces publics

Module 8 : Economie touristique

Fiche action N°8.1 : Améliorer l'offre d'accueil touristique du Pays et mettre en valeur les richesses touristiques locales

- a) Identification de produits touristiques porteurs à l'échelle d'un territoire
- b) Amélioration de la qualité des hébergements touristiques
- c) Mise en tourisme des sites touristiques majeurs
- d) Création de voies douces à vocation touristique
- e) Engagement d'une réflexion sur le label « Pays d'Art et d'Histoire »
- f) Réalisation d'une étude de faisabilité du projet « Maison du Pays »

Module 9 : Développement de l'accès à la culture

Fiche action N°9.1 : Développer les espaces à vocation culturelle

- a) Émergence d'équipements culturels majeurs : lieux de diffusion culturelle
- b) Confortement de l'accès des habitants à la lecture et à la musique
- c) Création d'une Maison européenne de la poésie

Module 10 : Aménagements urbains et cadre de vie

Fiche action N°10.1 : Encourager la mise en valeur des espaces publics, du petit patrimoine et des sites remarquables

- a) Mise en valeur des espaces publics : entrées de bourgs, centres bourgs et sites remarquables
- b) Valorisation du petit patrimoine : granges à portaux et loges de vignes

Module 11 : Activités sportives et de loisirs

Fiche action N°11.1 : Développer une offre diversifiée de loisirs sportifs : équipements structurants et loisirs de proximité

- a) Création et réhabilitation des équipements sportifs structurants
- b) Développement d'une offre complémentaire de loisirs sportifs de proximité

Module 12 : Agriculture

Fiche action N°12.1 : Soutenir avec force l'activité d'élevage qui caractérise le Pays

- a) Diminution de la pénibilité du travail des éleveurs
- b) Développement de l'autonomie alimentaire au sein des exploitations agricoles
- c) Incitation des éleveurs à l'acquisition de matériels mutualisés

Fiche action N°12.2 : Accompagner la mutation agricole vers une agriculture d'avenir

- a) Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs
- b) Soutien à la diversification agricole des exploitations
- c) Développement de l'agriculture biologique sur le territoire
- d) Confortement des démarches de filières locales

Chaque mesure de ce Programme d'actions est explicitée dans le document de séance : investissements éligibles, maîtrise d'ouvrage, taux de subvention maximum.

Le tableau ci-dessous recense les 10 études pressenties à réaliser sur la durée du Contrat régional en fonction du budget syndical et suivant un calendrier prévisionnel pluriannuel à définir. Ce point sera abordé lors du débat d'orientation budgétaire 2012.

Modules	10 Études pressenties
Module 1 : Formation, développement et innovation économique	Elaboration d'une stratégie économique foncière et immobilière pour l'accueil et le développement des entreprises (MO : Pays)
Module 2 : Services à la population	Elaboration d'un plan de santé de territoire (MO : Pays)
Module 3 : Habitat et rénovation urbaine	Révision du PLH (MO : Pays)
Module 4 : Performance énergétique	Réalisation d'un plan climat territorial (MO : Pays)
Module 5 : Qualité des paysages	Elaboration d'une étude paysagère sur le territoire et d'une AMO paysagiste (MO : Pays)
Module 6 : Mobilité	Elaboration d'un schéma de mobilité à l'échelle du Pays (MO : Pays)
Module 7 : Biodiversité et eau	Elaboration d'une étude sur la biodiversité - identification de la Trame Verte et Bleue (MO : Pays)
Module 8 : Economie touristique	Identification des produits touristiques porteurs et programme d'actions (MO : Pays)
	Etude relative au label « Pays d'Art et d'Histoire » (MO : Pays, CdC)
	Etude de faisabilité du projet « Maison du Pays » (MO : Pays, CdC)

Le tableau ci-dessous dresse la liste des projets proposés par le Pays pour un fléchage de 1 M€ maximum de crédits Fonds Sud.

MODULES	FICHES ACTIONS	PROJETS	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS
			GLOBALES	FONDS SUD	CONTRAT 3G
Module 1 : Formation, développement et innovation économique	1.1 – Favoriser l'accueil et le développement des entreprises	Création d'ateliers d'arts à La Châtre (MO : La Châtre)	337 500 €	300 000 €	37 500 €
	1.3 - Développer l'emploi et la formation professionnelle sur le Pays	Restauration du site de la FOREPABE (ancien abattoir) abritant les ateliers "taille de pierre" et "sculpture" (MO : La Châtre)	300 000 €	200 000 €	100 000 €
Module 3 : Habitat et rénovation urbaine	3.2 – Favoriser la création de logements spécifiques	Construction de 2 Maisons Familiales d'Accueil jumelées à Crevant (MO : Crevant)	250 000 €	250 000 €	- €
Module 8 : Economie touristique	8.1 – Améliorer l'offre d'accueil touristique du Pays et mettre en valeur les richesses touristiques locales	Développement de l'activité touristique de la Maison Jour de fête à Ste Sévère (MO : CdC La Châtre et Ste Sévère)	150 000 €	150 000 €	- €
Module 9 : Développement de l'accès à la culture	9.1 – Développer les espaces à vocation culturelle	Développement de l'activité culturelle du Château d'Ars : création d'un lieu d'accueil d'artistes en résidence et aménagement d'accès aux salles du 2ème étage (MO : La Châtre)	178 500 €	100 000 €	78 500 €
TOTAL			1 216 000 €	1 000 000 €	216 000 €

Le tableau récapitulatif du Programme d'actions ci-dessous indique la dotation financière des fiches actions ainsi que la part réservée au fonctionnement (9,42%).

Modules	Intitulés des actions	Subvention régionale	% Enveloppe totale	Dont part de fonctionnement
1^{er} bloc de priorités				
Module transversal : Agenda 21	Accompagner le Pays de La Châtre en Berry dans une démarche Agenda 21	9 000 €	0,15%	9 000 €
	Total Module transversal	9 000 €	0,15%	9 000 €
Module 1 : Formation, développement et innovation économique	1.1 – Favoriser l'accueil et le développement des entreprises	780 000 €	13,31%	24 000 €
	1.2 – Favoriser la transmission et le développement des entreprises artisanales et commerciales	120 000 €	2,05%	- €
	1.3 - Développer l'emploi et la formation professionnelle sur le Pays	250 000 €	4,26%	- €
	Total Module 1	1 150 000 €	19,62%	24 000 €
Module 2 : Services à la population	2.1 – Améliorer l'offre de soins sur le Pays	400 000 €	6,82%	24 000 €
	2.2 – Conforter l'offre de services aux familles	100 000 €	1,71%	- €
	2.3 – Améliorer la qualité et l'accessibilité des services à la population	50 000 €	0,85%	- €
	Total Module 2	550 000 €	9,38%	24 000 €
Module 3 : Habitat et rénovation urbaine	3.1 – Orienter le territoire vers une forme d'urbanisme plus durable	80 000 €	1,36%	48 000 €
	3.2 – Favoriser la création de logements spécifiques	300 000 €	5,12%	- €
	Total Module 3	380 000 €	6,48%	48 000 €
Module 4 : Performance énergétique	4.1 – Améliorer l'efficacité énergétique dans les collectivités et les logements sociaux	450 000 €	7,68%	24 000 €
	4.2 – Accroître l'efficacité énergétique des exploitations agricoles	60 000 €	1,02%	12 000 €
	Total Module 4	510 000 €	8,70%	36 000 €
Module 5 : Qualité des paysages	5.1 – Développer une approche paysagère	100 000 €	1,71%	80 000 €
	Total Module 5	100 000 €	1,71%	80 000 €
Module 6 : Mobilité	6.1 – Développer les déplacements doux et améliorer l'accessibilité des services sur le Pays	130 000 €	2,22%	24 000 €
	Total Module 6	130 000 €	2,22%	24 000 €
Module 7 : Biodiversité et eau	7.1 – Préserver la biodiversité naturelle et domestique du Pays	150 000 €	2,56%	44 000 €
	7.2 – Susciter le développement de pratiques en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau	40 000 €	0,68%	16 000 €
	Total Module 7	190 000 €	3,24%	60 000 €
SOUS TOTAL	1^{er} bloc de priorités	3 019 000 €	51,50%	305 000 €
2^{ème} bloc de priorités				
Module 8 : Economie touristique	8.1 – Améliorer l'offre d'accueil touristique du Pays et mettre en valeur les richesses touristiques locales	400 000 €	6,82%	182 000 €
	Total Module 8	400 000 €	6,82%	182 000 €
Module 9 : Développement de l'accès à la culture	9.1 – Développer les espaces à vocation culturelle	500 000 €	8,53%	- €
	Total Module 9	500 000 €	8,53%	- €
Module 10 : Aménagements urbains et cadre de vie	10.1 – Encourager la mise en valeur des espaces publics, du petit patrimoine et des sites remarquables	150 000 €	2,56%	45 000 €
	Total Module 10	150 000 €	2,56%	45 000 €
Module 11 : Activités sportives et de loisirs	11.1 – Développer une offre diversifiée de loisirs sportifs : équipements structurants et loisirs de proximité	780 000 €	13,31%	- €
	Total Module 11	780 000 €	13,31%	- €
Module 12 : Agriculture	12.1 – Soutenir avec force l'activité d'élevage qui caractérise le Pays	200 000 €	3,41%	- €
	12.2 – Accompagner la mutation agricole vers une agriculture d'avenir	160 000 €	2,73%	20 000 €
	Total Module 12	360 000 €	6,14%	20 000 €
SOUS TOTAL	2^{ème} bloc de priorités	2 190 000 €	37,36%	247 000 €
SOUS TOTAL	ENVELOPPE FONGIBLE	166 800 €	2,85%	
SOUS TOTAL	ID en Campagne	486 200 €	8,29%	
TOTAL	CONTRAT DE 3^{ème} GÉNÉRATION	5 862 000 €	100,00%	552 000 €

Après cette présentation détaillée, M. Forissier demande s'il y a des observations sur ce Programme d'actions du Contrat régional. Aucune observation n'étant formulée, le Président passe au vote du Comité syndical et à l'avis du Conseil de développement.

Le Programme d'actions du Contrat régional de 3^{ème} génération est validé à l'unanimité par le Comité syndical et reçoit un avis favorable sans réserve particulière du Conseil de développement.

Le Président du Pays est autorisé à :

- déposer ce Programme d'actions à la région Centre
- négocier avec les élus régionaux (M. Rouillet, M. Delavergne)
- présenter ce Programme d'actions en délégation de Pays aux élus régionaux de la Commission Aménagement du Territoire
- signer le Contrat de 3^{ème} génération avec la région

2) Etat d'avancement des programmes OPAH et ORAC

OPAH

L'OPAH du Pays engagée en juin 2006 s'est achevée au 30 juin 2011. Les bilans de l'OPAH sont les suivants :

⇒ Bilan de l'année 2011 : 6 mois

- 25 logements améliorés
- 595 088 € de subventions ANAH délivrées

⇒ Bilan global : 5 ans (2006 à 2011)

- 480 logements améliorés
- 1 547 887 € de subventions délivrées qui se répartissent comme suit :
 - ↳ 1 503 572 € : subventions ANAH
 - ↳ 22 468 € : subventions Pays pour les logements indignes
 - ↳ 21 847 € : subventions Région pour les logements conventionnés

Compte tenu des bons résultats de cette OPAH, le Comité syndical a approuvé l'engagement du Pays dans une nouvelle procédure de réhabilitation de logements.

L'étude pré-opérationnelle de la prochaine OPAH est actuellement en cours de réalisation. Cette étude est menée en régie par Katia PERES, animatrice de l'OPAH.

L'état d'avancement de cette étude s'établit comme suit :

⇒ Etapes préalables de cette étude en cours de finalisation :

- Mise à jour des données de la 1^{ère} étude pré-opérationnelle
- Collecte et résultats de l'enquête auprès des habitants
- Bilan global de l'OPAH 2006/2011 : Évaluation des besoins

⇒ Calendrier prévisionnel des Comités de pilotage :

- 1^{er} Comité (mi janvier 2012) : Mise en avant des axes prioritaires et secondaires
- 2^{ème} Comité (mi mars 2012) : Étude détaillée des actions prioritaires et secondaires
- 3^{ème} Comité (mi avril 2012) : Finalisation de l'étude (Programme d'actions)

ORAC

Suite à l'autorisation de l'Etat, le Pays a engagé la programmation des dossiers ORAC de la 2^{ème} tranche en 2010 sur les fonds FISAC (100 000 €) sans avoir la contrepartie de la Région au titre du Contrat 3G en cours d'élaboration.

La programmation de l'enveloppe FISAC s'établit comme suit : **3 Comités de pilotage**

- 11 dossiers validés
- 99 186 € de subventions accordées (99.2 % de l'enveloppe FISAC attribuée)
- 457 399 € d'investissements

Les crédits FISAC étant épuisé depuis septembre 2010 et dans l'attente des fonds de la région Centre au titre du Contrat 3G, les Chambres Consulaires ont montés 7 dossiers entre septembre 2010 et mars 2011.

En mai 2011, la Région a adopté un nouveau cadre d'intervention en faveur des entreprises artisanales applicable aux territoires ORAC.

Sachant que l'application de ces nouvelles règles entraînait l'inéligibilité de 4 dossiers en attente, le Pays a fait une demande de dérogation, auprès de la région Centre, pour que l'ancien règlement puisse s'appliquer aux dossiers montés avant mai 2011. La Région a donné son accord.

Sur la base de cet accord de la région Centre, le Comité de pilotage du 17 novembre 2011 a rendu un avis favorable à l'octroi des aides ORAC pour les dossiers suivants :

Maître d'ouvrage	Projet	Dépenses éligibles	Subvention REGION
LESUEUR Emmanuelle à Crevant	Rénovation et acquisition de matériels, pour son salon de coiffure	16 467 €	4 940 €
ALLORENT Benoît à Aigurande	Acquisition de matériels pour sa boulangerie pâtisserie	33 334 €	10 000 €
LAZARD Geneviève à Neuvy St S	Rénovation du magasin librairie maison de la presse	10 335 €	3 100 €
SARL PASQUET à Ste Sévère	Renovation du bâtiment et aménagement d'une chambre funéraire	33 334 €	10 000 €
Café du Commerce à La Châtre	Aménagement d'une cuisine professionnelle	33 334 €	10 000 €
La découpe Briantaise à Briantes	Acquisition de matériels pour le laboratoire de découpe	13 903 €	4 171 €
MICHOT Sabine à Lys St Georges	Création d'un laboratoire de prothésiste dentaire	42 668 €	12 800 €
GENICHON Sébastien à Ste Sévère	Acquisition de matériels de couverture, charpente	32 816 €	9 845 €
Total		216 191 €	64 856 €

Le tableau récapitulatif de la programmation ORAC ci-dessous indique qu'il reste 35 144 € à programmer jusqu'au 30 avril 2012, soit 2 à 3 dossiers au maximum.

	FISAC	REGION
Enveloppe	100 000 €	100 000 €
Programmé	99 186 €	64 856 €
Reste à programmer	814 €	35 144 €

Sur la base de l'avis favorable du Comité de Pilotage ORAC, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces dossiers ORAC et attribue les subventions ORAC sur les fonds REGION du Contrat 3G pour un montant total de 64 856 €.

3) Divers : indemnité de conseil du nouveau receveur

Le Président indique que le nouveau receveur de La Châtre est en poste depuis le 21 avril 2011, aussi il convient de prendre une délibération pour l'attribution d'une indemnité de conseil conformément aux textes suivants :

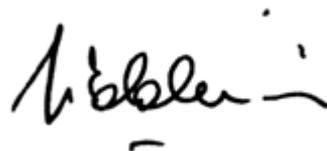
- Article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982
- Décret n°82.979 du 19 novembre 1982
- Arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 50 % par an
 - de ne pas accorder d'indemnité de confection des documents budgétaires
-

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Nicolas FORISSIER**



Les membres présents,